

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-039

Adhésion à l'association ARVIVA – Arts vivants, Arts durables

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 5 juillet 2023

Le 5 juillet de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni au Théâtre du Capitole – Studio ballet.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9 Présents : 7 Procuration : 2 Date de convocation : 27 juin 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- M. Gérard André
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'État :

- M. Michel Roussel

Procuration :

- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Créée en juin 2020, l'association ARVIVA – Arts vivants, Arts durables - rassemble les acteurs du secteur du spectacle vivant engagés dans la transformation écologique. L'association compte plus de 250 adhérents et développe un plan d'action autour de 3 axes : mesurer, former et fédérer.

À ce titre, l'association mène des actions concrètes pour la transformation écologique du spectacle vivant : la création d'un Simulateur d'Empreinte Environnementale pour le spectacle, la rédaction d'un guide pour l'action, la mise en œuvre de formations, l'organisation de rencontres nationales et de tremplins afin de financer et de mettre en avant les initiatives durables du secteur, l'animation d'un réseau territorial ainsi que du plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

L'enjeu est de limiter l'empreinte écologique du projet, de sensibiliser nos publics et les équipes artistiques accueillies, et d'encourager des partenaires du spectacle vivant à s'engager à leur tour dans ces nouvelles pratiques.

L'Établissement public du Capitole souhaite approfondir sa démarche écoresponsable, se nourrir de nouvelles recherches, de retours d'expérience et des avancées des groupes de travail.

L'adhésion annuelle est de 70 € HT.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette demande d'adhésion.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser M. le Président, ou sa représentante, à signer la demande d'adhésion à l'association Arviva – Arts vivants, Arts durables.

Article 2 :

Cette délibération crée un engagement financier prévu au chapitre 011 du budget de l'Établissement de l'exercice en cours et suivants.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis Grass